

LES MATINALES DE LA FORMATION DANS L'ENTREPRISE

OBLIGATIONS NON FINANCIÈRES EN MATIÈRE DE FORMATION QUELS ENJEUX POUR L'ENTREPRISE ?

A Paris

MERCREDI 28 MARS 2018

au Procope
13, rue de l'Ancienne-Comédie
75006 PARIS

Au-delà du financement, l'entreprise est tenue par plusieurs obligations en matière de formation : organisation de l'entretien professionnel, obligation de formation, dialogue social avec les IRP, négociation sur la GPEC...

Les obligations en matière de formation professionnelle se sont multipliées au fil des réformes législatives et des évolutions jurisprudentielles

PROGRAMME

8h30 Accueil

9h Au programme, les questions suivantes :

- Quel panorama de ces obligations peut-on dresser aujourd'hui ?
- Quelles sont les responsabilités de l'employeur ?
- Comment l'employeur peut-il intégrer ces obligations dans sa stratégie formation ?

11h30 Fin de la Matinale

INTERVENANTE

Valérie Michelet, juriste senior, pôle Juridique, Centre Inffo

A Lyon

JEUDI 22 MARS 2018

à la CCI formation Lyon Métropole
36, rue Sergent Michel-Berthet
69009 Lyon

Intervenante : Valérie Michelet,
juriste senior, pôle Juridique, Centre Inffo

Contact : Elise Palmigiani - Tél. : 04 72 53 88 15
Courriel : palmigiani@lyon.cci.fr

